



Fiche technique - CEEPC

L'heure juste au sujet des encres d'imprimerie

L'industrie, loin en avance sur les lois sur la toxicité

L'industrie canadienne des emballages à base de papier rencontre déjà les normes de la législation la plus sévère (métaux lourds) en Amérique du Nord.

Dès 1993, le Conseil de l'environnement des emballages de papier et de carton (CEEPC) a pris des dispositions sur cette question, puisqu'il faisait connaître le résultat d'un sondage auprès de ses 116 compagnies adhérentes.

« Ils n'utilisent pas tous des encres d'imprimerie », affirmait le directeur exécutif John Mullinder, « mais parmi ceux qui le font, aucun d'eux n'utilise intentionnellement de plomb, mercure, cadmium ni ingrédients à base de chrome hexavalent – ceux qu'on appelle les « terribles ». Voilà la bonne nouvelle pour les personnes qui s'inquiètent au sujet de l'infiltration des métaux lourds dans les eaux souterraines.

Le conseil avait adopté une réaction proactive à cette question, a-t-il affirmé, à cause des démarches entreprises aux États-Unis pour éliminer l'utilisation des métaux lourds dans les emballages et les composants d'emballages et visant à limiter la quantité d'éléments toxiques parfois présents au passage.

Ces efforts ont été pilotés par une coalition de neuf gouverneurs des états du Nord-Est, l'industrie et des groupes de défense de l'intérêt public (CONEG). Onze états ont adopté la législation CONEG jusqu'à maintenant.

Celle-ci exige que la somme des concentrations de plomb, mercure, cadmium et chrome hexavalent présentes au passage soit de moins de 100 parties par million par poids dans les quatre années suivant l'entrée en vigueur de la législation.

« Le fait que nous rencontrons déjà ces bas niveaux sans avoir été réglementés », affirme M. Mullinder, « m'indique à quel point l'industrie de la conversion du papier est proactive et à quel point ses fournisseurs d'encres sont allés au devant de ce défi environnemental.